

**PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize, le 11 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, à l'Hôtel de Ville, après convocations légales adressées le 3 avril, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.

Étaient présents : 22

M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, M. RUZÉ, Mme CHENEL, Mme CHOLLET, M. MICHOUX, Mme MARTIN, M. SOMMIER, Adjoint au maire, Mme BRETEL, M. DURAND, Mme LANCERY, M. LAFOSSE, M. DUPUY, Mme SIMON, M. GUILLON, Mme CARATY, M. PLANSON, Mme LESOURD, M. BILLOT, Mme BRAS, M. DOUADY, M. CORBINUS, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : 6

Mme LESOURD à M. GUILLON jusqu'à 19h
M. SOMMIER à M. RUZÉ jusqu'à 20h05
Mme DURAND à Mme CHENEL
M. ESCUDERO à M. SAUVAGET
Mme MICHOUX à M. LAFOSSE
Mme LANGLOIS à Mme BRAS

Absents sans pouvoir : 4

Mme BRAS jusqu'à 18h10
Mme LAMY
M. FERRUS
M. BARBELLION

Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, Mesdames LUNEAU, LAUDE et GASSELIN, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h05.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2013.

Monsieur DURAND, conseiller municipal délégué, signale une erreur de transcription en page 5, le futur prix du repas à domicile étant annoncé à 8,50€ alors qu'il sera en fait de 8,05€ HT (cf. délibération n°13-11 plus loin).

Le Procès-Verbal du 21 mars 2013 est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

Madame Christine BRETEL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour en précisant qu'il conviendra de formaliser par une délibération distincte la provision pour créances douteuses prévue au projet de budget 2013. Il demande ensuite si des conseillers ont des questions diverses.

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, souhaite parler de la situation de la société Appliquation PLV. Cette question sera abordée lors des discussions sur le budget 2013.

Délibération n°13-10 REMISES GRACIEUSES DE PÉNALITÉS SUR DES TAXES LOCALES D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le comptable public du centre des finances publiques de « Blois Agglomération » a transmis une demande de remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement de la taxe d'urbanisme perçue pour le compte de la commune. Cette demande émane de M. et Mme DE ALMEIDA ALVES EDUARDO, 12 rue des Lilas, à Salbris, qui sollicitent la remise d'une pénalité de 11,23€ au motif que le courrier a été réexpédié en retard. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette demande, laquelle est appuyée de l'avis favorable du comptable.

Madame BRAS, élue de la Minorité municipale, prend place à 18h10.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°13-11 REVISION DES TARIFS DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE
--

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le tarif des repas à domicile n'ayant pas augmenté depuis la reprise en gestion directe de ce service par la ville en 2010, il est proposé de porter le prix du repas à 8,05€ H.T au lieu de 7,77€ H.T, et les droits d'inscription par an par foyer à 16,10€ H.T au lieu du 15,54€ H.T. Ces nouveaux tarifs s'appliqueraient au 1^{er} juin 2013.

Madame CARATY, élue de la Majorité municipale, se dit gênée par le paiement de frais d'inscription. Madame CHOLLET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, suggère de les minorer pour les usagers ayant recours au service pour une courte période.

Le directeur général des services (DGS), Monsieur REISSER, explique que ces frais correspondent à la charge administrative d'ouverture d'un dossier et qu'ils peuvent être remboursés en partie lorsque les usagers sortent du système.

Monsieur DOUADY, membre de la Minorité municipale, trouve que l'augmentation proposée est peut-être trop importante. Madame CARATY rappelle que les usagers ont souvent une petite retraite et demande si un tarif en fonction des revenus ne pourrait pas être envisageable. Monsieur REISSER, DGS, indique que le service ne dégage pas de bénéfice, la marge par repas est de 12 centimes en 2012.

Monsieur LAFOSSE, conseiller de la Majorité municipale, demande si des usagers se plaignent des prix. Le DGS répond que non et qu'il n'y a aucun problème de règlement.

Monsieur DURAND, conseiller municipal délégué de la Majorité, remarque que le compte administratif 2012 dégage un excédent. Le DGS précise qu'il servira à l'achat de biens d'équipement.

Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (5 votes contre de Mmes CARATY, CHOLLET, BRAS et LANGLOIS par procuration, et M. DOUADY, 2 abstentions de Mrs PLANSON et DURAND).

N°13-12 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DU RECEVEUR MUNICIPAL (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES SAUF CCAS)
--

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Les conseillers voudront bien se reporter à aux états II-1 et II-2 inclus dans les dossiers de présentation des comptes administratifs 2012 et des budgets primitifs 2013.

Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (2 abstentions de Mme CARATY et M. CORBINUS).

N°13-13 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES SAUF CCAS)

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Les conseillers sont invités à se reporter aux dossiers joints à la note de synthèse intitulés :

- ➔ "Approbation des comptes administratifs 2012 et des budgets primitifs 2013 des budgets annexes– Délibérations portant affectation des résultats"
- ➔ "Budget Général : Compte administratif 2012 – Budget primitif 2013 – Rapport de présentation" à partir de la page 2.

Madame CHENEL, Adjointe au Maire déléguée aux finances, donne lecture des résultats budget par budget.

Concernant le budget annexe développement économique, Madame CARATY, élue de la Minorité municipale, remarque que les décisions

modificatives n'apparaissent pas. Madame CHENEL explique qu'elles sont intégrées dans la colonne "réalisé 2012". Madame BRAS, représentant de la Minorité municipale, constate que les chiffres inscrits dans la colonne "prévision 2012" diffèrent de ceux du budget voté pour 2012. Madame CHENEL explique que c'est parce que les décisions modificatives ont été ajoutées. Monsieur DOUADY, élu de la Minorité municipale, estime qu'il serait plus facile de s'y retrouver si budget primitif et décisions modificatives étaient différenciés. Monsieur le Maire constate que la présentation est la même depuis des années et qu'il est difficile d'ajouter des colonnes au tableau récapitulatif celui-ci risquant de devenir illisible.

Afin que le conseil municipal se prononce sur les comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la salle. Pascal SAUVAGET, Premier Adjoint, est désigné président de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président soumet les comptes administratifs 2012 au vote.

Les comptes administratifs 2012 (budget principal et budgets annexes sauf CCAS) sont adoptés à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés.

Budget annexe Développement Économique	1 vote contre (M. CORBINUS) 6 abstentions (Mmes CHOLLET, CARATY, BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DURAND et DOUADY)
Budget annexe Lotissement du Technoparc	2 votes contre (Mrs. DURAND et CORBINUS) 5 abstentions (Mmes CHOLLET, CARATY, BRAS, LANGLOIS par procuration, et M. DOUADY)
Budget annexe Eau	1 vote contre (M. CORBINUS) 3 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, et M. DOUADY)
Budget annexe Assainissement	1 vote contre (M. CORBINUS) 3 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, et M. DOUADY)
Budget annexe Gendarmerie	4 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)
Budget annexe Logement social	4 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)
Budget annexe Lotissements d'habitation	1 vote contre (M. CORBINUS) 3 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, et M. DOUADY)
Budget annexe Zones d'activités artisanales	6 abstentions (Mmes CHOLLET, CARATY, BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)
Budget annexe Régie des transports	4 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)
Budget annexe CRJS	7 abstentions (Mmes CHOLLET, MARTIN, CARATY, BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)

Budget annexe Infrastructures réseaux	4 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)
Budget annexe Portage de repas	3 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS et M. DOUADY)
Budget principal	4 votes contre (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS) 3 abstentions (Mmes CHOLLET, CARATY, et M. DURAND)

Monsieur le Maire rejoint la salle et reprend la présidence de séance.

N°13-14 BILAN DES CESSIIONS ET ACQUISITIONS DE BIENS IMMOBILIERS SURVENUES EN 2012

Rapporteur : Sandrine CHENEL

En application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal délibère chaque année sur le bilan des cessions et des acquisitions de biens immobiliers intervenues au cours du dernier exercice comptable. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'exercice concerné.

Les conseillers sont invités à se reporter au tableau figurant en pages 13 et 14 du dossier joint à la note de synthèse intitulé "Budget Général : Compte administratif 2012 – Budget primitif 2013 – Rapport de présentation".

Le conseil municipal PREND NOTE du bilan des cessions et des acquisitions de biens immobiliers intervenues en 2012.

N°13-15 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Les conseillers sont invités à se reporter au dossier joint à la note de synthèse intitulé :

→ "Approbation des comptes administratifs 2012 et des budgets primitifs 2013 des budgets annexes– Délibérations portant affectation des résultats"

Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, selon les votes suivants :

Budget annexe Développement Économique	4 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)
Budget annexe Lotissement du Technoparc	4 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)
Budget annexe Eau	1 vote contre (M. CORBINUS) 3 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, et M. DOUADY)
Budget annexe Assainissement	4 votes contre (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)
Budget annexe Gendarmerie	4 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)
Budget annexe Logement social	4 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)

Budget annexe Zones d'activités artisanales	4 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)
Budget annexe Régie des transports	3 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, et M. DOUADY)
Budget annexe CRJS	4 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)
Budget annexe Infrastructures réseaux	4 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)
Budget principal	1 vote contre (M. CORBINUS) 3 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, et M. DOUADY)

N°13-16 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2013 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES SAUF CCAS)

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Madame CHENEL, Adjointe au Maire déléguée aux finances, présente le projet de budget 2013.

Madame LESOURD, conseillère de la Majorité, arrive à 19h.

Les conseillers sont invités à se reporter aux dossiers joints à la note de synthèse intitulés :

→ "Budget Général : Compte administratif 2012 – Budget primitif 2013 – Rapport de présentation" à partir de la page 20.

Monsieur DOUADY, élu de la Minorité municipale, remarque que les produits de gestion sont estimés à 80 000€, soit au même niveau qu'en 2012. Madame LAUDE, agent du service financier, explique qu'il s'agit du produit des locations. Monsieur DOUADY aimerait connaître le détail par équipement (salle des fêtes, garages ...). Le DGS, Monsieur REISSER, déclare qu'il figure au compte administratif et que Monsieur DOUADY peut interroger les services. Celui-ci rappelle qu'il avait déjà demandé ces renseignements en conseil municipal l'an dernier et qu'il pensait qu'il en serait tenu compte cette année. Madame CHENEL, Maire adjoint aux finances, l'invite à formuler ses demandes aux services municipaux par courrier électronique.

Madame CARATY relève en page 17 des immobilisations corporelles sur la section d'investissement. Madame LAUDE, agent du service financier, explique qu'il s'agit de la valorisation des terrains sortis du lotissement de la ferme de Courcelles.

Monsieur DOUADY ne voit rien d'inscrit pour les bâtiments scolaires. Madame CHENEL observe au contraire 89 000€ pour les menuiseries de l'école Yves GAUTIER. Monsieur le Maire ajoute qu'il y a aussi l'entretien courant effectué à chaque période de vacances scolaires.

Monsieur DOUADY note une dépense de 8 000€ pour la fourrière animale en 2012 et rien en 2013. Monsieur REISSER explique qu'il fallait construire le chenil en 2012 et que maintenant le service fonctionne. Madame BRAS interroge sur les relations avec le refuge animalier de Sologne. Monsieur le Maire indique que l'association se restructure et que la commune gère elle-même sa fourrière animale, les activités refuge et fourrière étant distinctes. Monsieur SAUVAGET, Premier adjoint au maire, ajoute que la commune peut néanmoins soutenir le refuge, comme n'importe quelle association d'intérêt local, via une subvention, mais que rien de cet ordre ne lui a été demandé pour l'instant.

Monsieur DOUADY remarque 450 000€ en emprunt. Madame LUNEAU, directrice générale adjointe chargée des finances, précise qu'il s'agit du capital réglé sur l'exercice.

Monsieur DOUADY estime les travaux du stade Jean Brûlé trop élevés. Monsieur le Maire rappelle que la commune a reçu une indemnité d'assurance suite à la dégradation de cet équipement. Monsieur REISSER confirme l'encaissement de 70 000€.

Monsieur DOUADY considère que beaucoup de crédits sont dédiés aux terrains de sports et demande ce qui est prévu pour les trottoirs et la voirie.

Monsieur le Maire déclare que les choses sont faites petit à petit. Par exemple, il y a des travaux de réseaux à engager avant de faire de la voirie. Le commune n'est pas très riche, les réparations sont réalisées au mieux de nos possibilités. Monsieur le Maire rappelle, qu'avec près de 180 km de voirie, Salbris est la commune la plus étendue du département. Les charges d'entretien sont importantes, notamment pour les voies extérieures régulièrement détériorées par le passage des camions des débardeurs.

Monsieur DOUADY trouve que la commune offre une image déplorable du fait du mauvais état de ses rues. Madame BRETEL, élue de la Majorité, gérante du camping municipal, s'inscrit en faux et illustre son propos en relatant une conversation avec des clients de passage le jour-même : ceux-ci ont trouvé Salbris charmant, et plutôt animé par rapport à ce qui existe aux alentours. Monsieur le Maire soutient que la commune fait ce qu'elle peut au regard de ses moyens. Monsieur DOUADY préférerait moins de crédits pour les stades, et plus pour les trottoirs. Monsieur le Maire répète qu'il essaie de faire au mieux.

Monsieur DOUADY estime que la ville manque de cachet. Il pense qu'une entrée de ville par an pourrait être retravaillée. Monsieur le Maire rétorque qu'il est impossible de dédier 500 000€ par an pour ce type

d'opération. Par contre, il a rencontré des responsables du conseil général pour que la route de Pierrefitte soit rénovée.

Monsieur DOUADY demande si quelque chose est prévu à l'entrée sud de la ville (routes de Nançay / Vierzon). Monsieur le Maire explique que cela se fera dans le temps. Il faut d'abord ramener de l'activité et de l'argent. La commune contrôle ses dépenses, pas ses recettes. Des projets existent, pas leurs financements. Comment faire autrement alors que le budget communal est amputé d'un million d'euros depuis 10 ans ? Monsieur DOUADY répond qu'il faut mettre en place une cellule de développement. Monsieur le Maire réplique que cela existait et qu'aujourd'hui la compétence est communautaire. Monsieur DOUADY considère que la commune ne peut plus se permettre d'attendre. Madame BRETEL, conseillère municipale, confirme que la Majorité gère au mieux la ville. Monsieur SAUVAGET, Premier adjoint, rappelle que Monsieur DOUADY était aux affaires en 1995, alors que la commune était riche. Monsieur DOUADY réplique que les finances étaient déjà tendues. Monsieur SAUVAGET souligne que, depuis, Matra est parti, le GIAT et les usines de confection aussi. Monsieur DOUADY, rappelle que la Majorité en est à son troisième mandat et qu'elle a eu le temps nécessaire pour redresser la barre.

Monsieur le Maire revient sur la crise économique subie par la commune, et notamment sur les problèmes rencontrés par la société Application PLV. Il explique qu'il s'est entretenu avec le sous-préfet, il y a de cela un mois et demi, afin de repousser l'expulsion. Cependant, plus il avance sur ce dossier moins les choses sont claires : les responsables de cette société ne semblent pas fiables ; ils ont du travail mais pas la volonté de préserver leur entreprise. Il ne s'agit pas là de développement économique, mais de maintien d'activité. L'expulsion a déjà été reportée deux fois. Il y a 17 contrats à durée indéterminée concernés, plus les contrats à durée déterminée et les intérimaires. L'entreprise dispose d'un sursis jusqu'au 1^{er} mai, mais le crédit bailleur, auquel la société doit de l'argent, dispose d'une décision de justice.

Madame CHOLLET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, interroge sur les moyens de prévenir ce genre de situation, notamment au regard des bilans publiés. Monsieur le Maire explique que c'est une société privée et que la commune n'a aucun droit de s'immiscer dans ses affaires. Madame CHOLLET demande si la situation des entreprises est vérifiée. Monsieur le Maire demande quand. Madame CHOLLET répond à l'occasion de leur installation. Monsieur le Maire explique qu'en l'espèce, Application PLV a acheté un bâtiment à la commune et obtenu un autre auprès d'un crédit bailleur. Cette société a du travail et la capacité d'acheter. Madame CHOLLET demande comment se prémunir à l'avenir de ce genre de situation. Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'elle faisait du développement économique entre 2003 et

2005, la commune avait créé la structure "Cadre Salbris" qui effectuait une analyse complète préalablement à l'installation d'une entreprise. Application PLV entrant dans ce cadre. Une fois l'entreprise installée, la commune n'est plus en droit de regarder ce qu'il s'y passe. Madame MARTIN, Adjointe au maire déléguée aux affaires culturelles, ajoute qu'il est impossible de voir sur un site internet type Infogreffe, qui publie les bilans des sociétés, que l'entreprise ne paie pas ses loyers. Monsieur le Maire la rejoint en expliquant que c'est parce que le sous-préfet l'a prévenu qu'il a pu tenter de protéger les salariés en retardant l'expulsion. Il ne pouvait rien faire de plus, nous ne disposons pas d'un observatoire économique qui serait à même de tirer le signal d'alarme.

Monsieur DURAND, conseiller municipal délégué aux questions de sécurité, note dans les décisions municipales la location du bâtiment 32 du Technoparc à la société Pégase Prod dont l'activité principale est en lien avec les chevaux. Il demande si la commune s'est renseignée du point de vue sanitaire, s'agissant de l'accueil de 24 équidés. Monsieur le Maire répond que les précautions ont été prises, et que cette location est tout à fait temporaire, dans l'attente de la concrétisation du projet à Courcelles. Monsieur DURAND s'inquiète des répercussions environnementales (déjections animales) sur le ruisseau le Petit Coussin situé à proximité. Monsieur le Maire réplique qu'il n'est pas irresponsable et que ce facteur a été pris en compte. Monsieur DOUADY suggère plutôt une installation à la ferme de Rivaulde. Monsieur le Maire explique que ce site n'était pas adapté.

Monsieur DOUADY estime qu'entre les gens du voyage et les chevaux, il est difficile de faire du développement économique au Technoparc. Monsieur le Maire demande à Monsieur DOUADY comment faire autrement avec les gens du voyage qui s'inscrivent souvent dans un rapport de forces. Monsieur DOUADY déclare que des caravanes, ce n'est pas très porteur pour un chef d'entreprise qui visite le site. Monsieur le Maire répond que rien de tel ne s'est produit.

Monsieur CORBINUS, représentant de l'Opposition, constate que depuis trois ans la Majorité municipale a bénéficié de 200 000 euros d'aide de l'Etat, augmenté les impôts, vendu du patrimoine. Aujourd'hui, les budgets eau et assainissement présentent un excédent de près d'un million d'euros. Monsieur CORBINUS propose donc un geste visant à diminuer la part communale de la taxe sur l'eau. Monsieur le Maire explique qu'il faut penser aux futurs investissements liés à la mise en place d'un schéma directeur de l'eau. Sa collègue, Madame CHENEL, Adjointe déléguée aux affaires financières, souligne que cette taxe n'a pas été augmentée depuis près de trois ans. Monsieur CORBINUS demande si la commune est sûre d'utiliser cet excédent. Monsieur

REISSER, DGS, lui confirme car la commune risque des pénalités si elle n'a pas réalisé son schéma directeur dans deux ans. Monsieur CORBINUS s'enquiert de ce qui a été réalisé depuis trois ans. Monsieur REISSER répond qu'il n'y a rien eu de particulier. Monsieur le Maire ajoute que l'ensemble des branchements a été remis aux normes.

Monsieur CORBINUS a relevé une augmentation de près de 30% de la taxe d'habitation ces dernières années. Monsieur le Maire rappelle que la commune n'en perçoit qu'une partie. Monsieur CORBINUS en est conscient et a effectué ses calculs sur la seule part communale.

Monsieur le Maire rappelle que le budget 2013 tient compte de la fin de l'aide de 200 000€ de l'Etat. La Majorité disposait de cinq ans pour remettre la commune sur les rails et cela semble bien engagé.

Monsieur CORBINUS estime que les impôts locaux trop élevés ont fait fuir certains salbrisien. Monsieur le Maire explique plutôt ces départs par le fait qu'il y a peu de travail à Salbris.

Monsieur CORBINUS trouve que Salbris offre une faible qualité de vie par rapport aux impôts demandés. Monsieur le Maire dit que c'est un point de vue, mais qu'il n'est pas d'accord.

Monsieur CORBINUS souligne une décroissance démographique qui engendre la décroissance des recettes. Monsieur REISSER, DGS, explique que la tendance est aujourd'hui à une stabilisation de la population : la commune a perdu 250 habitants en 2008 / 2009, mais le dernier recensement affiche un maintien du nombre d'habitants.

Monsieur REISSER revient sur le budget eau. Il précise que la commune va effectuer des travaux sur le château d'eau des Cousseaux à hauteur de 95 000€ et que les travaux prévisionnels sur le réseau seraient de l'ordre de 2 millions d'euros. Les 700 000€ d'excédent de ce budget seront vite utilisés.

Madame BRAS, élue de la Minorité municipale, souligne que le contrat avec le prestataire Véolia arrive bientôt à échéance. Monsieur REISSER lui confirme qu'il finit dans un an, compte tenu de la jurisprudence "OLIVET". Madame BRAS explique qu'une commune a récemment pu renégocier son contrat et a diminué de 50% la facture de son prestataire. Monsieur REISSER l'informe qu'il travaille actuellement sur ce dossier, qu'il a rencontré le prestataire, et que le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur une éventuelle poursuite du contrat renégocié.

Monsieur DOUADY demande ce que la commune peut vendre si elle a besoin d'argent. Le DGS, Monsieur REISSER, rappelle que la vente de terrains à Pégase Prod, autorisée par le conseil municipal, n'a pas été inscrite au budget prévisionnel.

Monsieur DOUADY demande si le porteur du projet de résidence séniors, SAIRENOR, à qui la commune a accepté de céder des terrains

à Rivaulde, donne des nouvelles. Monsieur le Maire confirme des contacts tout en précisant que le projet ne se réalisera qu'une fois une majorité des lots vendus.

Le budget principal 2013 est adopté à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (4 votes contre : Mmes BRAS et LANGLOIS, Mrs DOUADY et CORBINUS, 3 abstentions : Mmes CHOLLET, CARATY, et M. DURAND).

→ "Approbation des comptes administratifs 2012 et des budgets primitifs 2013 des budgets annexes– Délibérations portant affectation des résultats"

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité municipale, interroge sur les 500€ d'entretien prévus par le budget développement économique. Monsieur le Maire explique que peu de bâtiments du Technoparc sont encore propriété de la commune, et qu'il n'y a personne à l'hôtel d'entreprises EDIS. Le DGS, Monsieur REISSER, indique le budget ne tient pas compte des loyers de Pégase Prod pour le bâtiment 32 : 5€ le m² par an, soit pour 2 000 m² une recette potentielle de 10 000€.

Lors de l'examen du budget Eau, Monsieur DOUADY évoque la gestion des coupures d'eau pour impayés par Véolia qui réclame 200€ pour remettre en service le compteur. Madame CHOLLET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, indique le centre communal d'action social s'est penché sur ce sujet s'agissant de l'électricité et d'EDF, mais qu'elle n'avait pas été saisie d'un tel problème avec Véolia. Monsieur le Maire reconnaît que ce procédé est lamentable.

S'agissant du budget Lotissement d'habitation, Monsieur DOUADY remarque qu'aucune vente de terrain n'est inscrite. Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas de cession prévue.

S'agissant du budget Régie des transports, Monsieur DOUADY demande pourquoi le poste de recettes 706 augmente. Madame CHENEL explique qu'un seul trimestre avait été inscrit en 2012 et que cette année la cotisation transports des familles est annuelle. Monsieur DOUADY voit que la contribution départementale diminue. Monsieur REISSER explique qu'à compter de septembre 2013, le conseil général ne versera une aide que pour le transport d'enfants domiciliés à plus de 3 km de l'école. N'ayant aucun élève dans ce cas, la commune ne percevra donc plus cette aide.

S'agissant du CRJS, Monsieur DOUADY signale une augmentation de la participation de la ville de près de 100 000€ et aussi une hausse des charges. Le DGS, Monsieur REISSER, rappelle que ces questions ont déjà été débattues lors des orientations budgétaires. Monsieur le Maire

confirme et ajoute que la commune ne maîtrise pas les contraintes commerciales.

Les budgets annexes 2013 sont adoptés à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés, selon les votes suivants :

Budget annexe Développement Économique	4 votes contre (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS) 3 abstentions (Mmes CHOLLET, CARATY, et M. DURAND)
Budget annexe Lotissement du Technoparc	1 vote contre (M. CORBINUS) 5 abstentions (Mmes CHOLLET, CARATY, Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, et M. DOUADY)
Budget annexe Eau	4 votes contre (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)
Budget annexe Assainissement	4 votes contre (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)
Budget annexe Gendarmerie	4 abstentions (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)

Monsieur SOMMIER, Maire-adjoint délégué aux associations, prend place à 20h05.

Budget annexe Logement social	1 abstention (M. CORBINUS)
Budget annexe Lotissements d'habitation	4 votes contre (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, Mrs DOUADY et CORBINUS)
Budget annexe Zones d'activités artisanales	3 votes contre (Mmes CHOLLET, CARATY, et M. CORBINUS)
Budget annexe Régie des transports	3 votes contre (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, et M. DOUADY) 1 abstention (M. CORBINUS)
Budget annexe CRJS	3 votes contre (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, et M. DOUADY) 4 abstentions (Mmes CHOLLET, MARTIN, CARATY, et M. CORBINUS)
Budget annexe Infrastructures réseaux	1 abstention (M. CORBINUS)
Budget annexe Portage de repas	3 votes contre (Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, et M. DOUADY) 4 abstentions (Mmes CHOLLET, CARATY, et M. DURAND)

N°13-17a PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL AUX DÉPENSES DU BUDGET ANNEXE « INFRASTRUCTURES DE GÉNIE CIVIL DESTINÉES AU PASSAGE DE RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'opération d'extension de réseaux menée en 2009, la commune a réalisé des travaux d'infrastructures de génie civil destinés au passage de réseaux de communications électroniques, en application de l'article L 2224-11-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et ouvert cette opération en budget annexe (délibération du 25 juin 2009).

Cette activité, qualifiée d'industrielle et commerciale, s'équilibre en principe, en dépenses et en recettes, à travers la perception de redevances auprès des usagers du service, conformément à l'article L 2224-1 du CGCT.

Or, pour ce service précis, les usagers sont les opérateurs de télécommunications, qui ne sont pas, contrairement à d'autres SPIC (eau, assainissement,...), des clients « captifs ».

À l'heure actuelle, un seul opérateur, en l'occurrence France Telecom, s'est installé dans le réseau, moyennant une redevance de 1€/ml HT par an, ce qui représente un peu moins de 1 000€ par an, alors que les infrastructures sont dimensionnées pour recevoir 5 opérateurs.

Un tel taux d'occupation ne permet pas en l'état de financer intégralement la charge d'annuité.

C'est pourquoi, par exception à la règle de l'équilibre susvisée, il est proposé au conseil municipal d'admettre le versement par le budget général au budget annexe d'une subvention d'équilibre en 2013, dont le montant maximum se montera à 3 870€.

Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (1 abstention de M. CORBINUS).

N°13-17b PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Rapporteur : Monsieur le Maire

La SARL EUROPEAN SLEEVE, dont le siège social est à l'EDIS, a été placée par le tribunal de commerce de Blois en redressement judiciaire le 9 septembre 2011, puis en liquidation judiciaire le 7 octobre 2011.

Au 31 décembre 2011, celle-ci était redevable envers la commune d'une somme de 52 494 € HT correspondant au solde de loyers et charges impayées

Dans un souci de bonne gestion, le conseil municipal avait constitué en 2012 une provision pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de la somme de 32 472 € sur le budget annexe du « Développement économique ». Les perspectives de recouvrement de cette créance étant très compromises, il convient d'inscrire une provision supplémentaire de 20 021,91€ sur l'exercice 2013.

Par ailleurs, l'association RECYCLAGE ECO CITOYEN a fait l'objet, le 15 juin 2012 d'un jugement du tribunal de grande instance de Blois entraînant sa liquidation judiciaire. Cette association, qui a occupé le bâtiment 32 du Technoparc, laisse une créance 89 829,37€ qu'il convient également de provisionner.

Ces provisions seront constatées, conformément au droit commun, en opération semi-budgétaire.

Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (1 abstention de M. CORBINUS).

N°13-18 VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les conseillers sont invités à se reporter à l'état n°1259 joint à la note de synthèse.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2013 au même niveau que pour l'année 2012, soit :

- Taxe d'Habitation : 24,65%
- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 28,43%
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 119,98%

Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (1 vote contre de M. CORBINUS).

N°13-19 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2013

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Le conseil municipal est invité à adopter l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2013 selon les indications portées aux pages 27 à 31 du dossier "Budget Général : Compte administratif 2012 – Budget primitif 2013 – Rapport de présentation".

Rappel : dès lors qu'un conseiller municipal pourra être « intéressé » (exemple : un conseiller qui préside l'association ou qui remplit les fonctions de trésorier de l'organisme,...), celui-ci devra s'abstenir de prendre part au débat comme au vote de ce point de l'ordre du jour.

À l'énoncé de cette question, Mesdames LESOURD, et LANCERY, Messieurs BILLOT, GUILLON, LAFOSSE et DOUADY quittent la salle.

Madame CHENEL, Adjointe au Maire déléguée aux finances, explique que le montant global des subventions est en hausse du fait de la redistribution des dons de l'organisation de la mondiale des 2 CV qui s'est déroulée en 2011 à Salbris.

Madame BRAS, conseillère de la Minorité municipale, demande pourquoi donner autant à l'AS football. Monsieur le Maire rappelle l'importance de cette association à Salbris et notamment son rôle social avec l'école de football. Il considère que ce n'est pas au moment même où elle rencontre des difficultés que la commune doit cesser de la soutenir. Madame CHENEL observe néanmoins que la commune n'a pas suivi la demande du club à 22 000€ et maintient son aide à 19 000€. Madame BRAS évoque les difficultés d'autres petits clubs sportifs. Monsieur le Maire confirme qu'ils sont aussi soutenus et qu'il ne veut pas que le tissu associatif local pâtisse des difficultés de la ville.

Monsieur SOMMIER, Maire-adjoint chargé des associations, ajoute que certaines associations bénéficient aussi d'aides indirectes comme la mise à disposition d'encadrants communaux, les transports. A ce sujet, Madame BRAS trouve qu'il serait intéressant de chiffrer ces aides. Monsieur le Maire lui explique qu'elle peut consulter les services pour obtenir ces détails.

Madame BRAS demande comment la répartition des dons des 2 CV s'est opérée. Monsieur SOMMIER explique qu'elle s'est effectuée de la même manière qu'à l'issue du rassemblement national de 2006, en accord avec les 2 CV. Une liste restreinte d'associations caritatives a été

retenue plus le centre communal d'action sociale (CCAS). Madame CHOLLET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, vice-présidente du CCAS, précise qu'elle n'a pas été associée à cette décision alors qu'il y avait eu un effet d'annonce indiquant que le CCAS redistribuerait ces fonds. Madame CARATY, conseillère municipale de la Majorité, la rejoint en déclarant que l'UNRPA devait percevoir des fonds mais n'a rien reçu. Monsieur SOMMIER réfute cette affirmation, en certifiant que ce n'est pas ce qui avait été convenu. Monsieur le Maire clôt la discussion en déclarant que la distribution effectuée est juste.

Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (5 abstentions de Mmes CHOLLET, CARATY, Mmes BRAS, LANGLOIS par procuration, et M. CORBINUS).

À l'issue du vote, Mesdames LESOURD, et LANCERY, Messieurs BILLOT, GUILLON, LAFOSSE et DOUADY reprennent place.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2013
--

Rapporteur : Monsieur le Maire

LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

21 mars 2013 - Domiciliation SCI ARAGON à l'EDIS

La SCI ARAGON, représentée par M Frédéric SANABRA-SADURNI, est domiciliée à l'EDIS pour un montant annuel de 300€ HT.

21 mars 2013 - Domiciliation SARL ALMERIA PARC à l'EDIS

La SARL ALMERIA PARC, représentée par M Frédéric SANABRA-SADURNI, ayant pour activité principale la gestion d'un centre d'activités équestre à Salbris, est domiciliée à l'EDIS pour un montant annuel de 300€ HT.

21 mars 2013 - Attribution de marchés relatifs à divers mandats de vente d'immeubles bâtis et non bâtis à vocation industrielle, artisanale ou commerciale

Suite à la consultation organisée le 12 février 2013, le marché est attribué pour 9 mois à la SARL BP IMMOBILIER (GROUPE ARTHUR LOYD), sise 24 A route Nationale, LA CHAUSSEE SAINT VICTOR, 41007 BLOIS, pour un montant de :

- lot n°1 : 10 960 € HT pour la commercialisation d'un immeuble bâti situé au lotissement « Technoparc » à Salbris, rue des Cousseaux, cadastré AO 218 (ex bâtiment 32), d'une superficie de 1 998 m² et son terrain d'assiette de 7 027 m², libre de toute occupation, mise à prix minimum 137 000 € HT ;

- lot n°2 : 18 340 € HT pour la commercialisation d'un immeuble bâti situé au lotissement « Technoparc » à Salbris, rue des Cousseaux, cadastré AO 219 (ex bâtiment 9), d'une superficie de 5 285 m² et son terrain d'assiette de 9 304 m², occupé, mise à prix minimum 262 000 € HT ;

- lot n°3 : 39 606.60 € HT pour la commercialisation d'un terrain non bâti viabilisé situé au lotissement « Technoparc » à Salbris, rue des Cousseaux, cadastré AR 440, d'une superficie de 48 897 m², mise à prix minimum 660 110 € HT ;

- lot n°4 : 7 680.96 € HT pour la commercialisation d'un terrain non bâti viabilisé situé au lotissement « Technoparc » à Salbris, rue des Cousseaux, cadastré AO 200, d'une superficie de 7 112 m², mise à prix minimum 96 012 € HT ;
- lot n°5 : 9 406.80 € HT pour la commercialisation d'un terrain non bâti viabilisé situé au lotissement « Technoparc » à Salbris, rue des Cousseaux, cadastré AO 201, d'une superficie de 8 710 m², mise à prix minimum 117 585 € HT ;
- lot n°6 : 4 421.52 € HT pour la commercialisation d'un terrain non bâti viabilisé situé au lotissement « Technoparc » à Salbris, rue des Cousseaux, cadastré AO 202, d'une superficie de 4 094 m², mise à prix minimum 55 269 € HT ;
- lot n°7 : 6 505.92 € HT pour la commercialisation d'un terrain non bâti viabilisé situé au lotissement « Technoparc » à Salbris, rue des Cousseaux, cadastré AO 203, d'une superficie de 6 024 m², mise à prix minimum 81 324 € HT ;
- lot n°8 : 14 058.80 € HT pour la commercialisation d'un terrain non bâti viabilisé situé au lotissement « Technoparc » à Salbris, rue des Cousseaux, cadastré AO 245, d'une superficie de 14 877 m², mise à prix minimum 200 840 € HT ;
- lot n°9 : 1 934.32 € HT pour la commercialisation d'un terrain non bâti viabilisé situé au lotissement « Technoparc » à Salbris, rue des Cousseaux, cadastré AO 204, d'une superficie de 1 791 m², mise à prix minimum 24 179 € HT ;

28 mars 2013 - Location du bâtiment 32 et de terrains du Technoparc à Pégase Prod

Un bail est consenti à la SARL PEGASE PROD du 1/04/2013 au 31/12/2013 pour la location du bâtiment 32 de 1 918 m² environ et son terrain d'assiette, d'un terrain nu de 3 314 m², et d'un terrain nu de 1ha 48a 78ca, situés au Technoparc ZI des Cousseaux à Salbris, moyennant un loyer de 5€ HT/m² par an pour le bâtiment 32, et 0,15€ HT/m² par an pour les terrains nus.

Madame CHOLLET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, déclare que c'est probablement le dernier budget communal auquel elle participe. Elle souhaite féliciter le directeur général des services, Monsieur REISSER, pour le travail accompli. Elle salue sa rigueur, son courage et son professionnalisme dans un contexte difficile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 20h35.

La secrétaire de séance,

Christine BRETEL